

Education prioritaire : une réforme discrète qui suscite des inquiétudes

Par Violaine Morin

L'éducation nationale a annoncé fin novembre le lancement de « contrats locaux d'accompagnement » dans trois académies. Ce dispositif pourrait déboucher sur un changement profond de philosophie.

La méthode Blanquer sera-t-elle la bonne pour revoir le fonctionnement de l'éducation prioritaire ? Après quarante ans d'existence, c'est un changement de paradigme que propose Nathalie Elimas, secrétaire d'Etat nommée cet été par Jean-Michel Blanquer pour mener la refonte du système. Des « contrats locaux d'accompagnement » de trois ans, passés entre les rectorats et les établissements, devraient être expérimentés dès la rentrée 2021 dans les académies de Lille, Nantes et Aix-Marseille. Lire aussi: « L'éducation prioritaire souffre de problèmes de pilotage »

A terme, si ce galop d'essai est jugé satisfaisant, ces contrats pourraient prendre le pas partout sur l'actuel dispositif des réseaux d'éducation prioritaire (REP), qui concerne 729 collèges et leurs écoles de secteur – même si, Rue de Grenelle, on défend pour l'instant une « *simple expérimentation* », et non une réforme. Les 363 réseaux REP+ (pour les établissements les plus en difficulté) resteront inchangés.

Des écoles, collèges et lycées qui ne bénéficient pas des avantages de l'éducation prioritaire (dotation en heures supplémentaires pour organiser des demi-groupes, primes d'attractivité pour les enseignants, décharges destinées à la coordination en équipe) pourront signer ces contrats. Les zones rurales « *en décrochage économique* » et les établissements isolés sont particulièrement visés, car ils se situent hors de la carte de l'éducation prioritaire, majoritairement adossée aux quartiers prioritaires de la politique de la ville. Les écoles orphelines, qui devraient être en REP du fait du profil de leurs élèves mais dépendent d'un collège qui ne l'est pas, pourront également tirer profit du nouveau système – ainsi que certains lycées, en particulier dans l'enseignement professionnel.

Lire aussi: Les écoles « orphelines » privées des moyens de l'éducation prioritaire

Réalités très différentes

Là où le classement en éducation prioritaire déclenche immédiatement une série de mesures, les rectorats pourront cette fois distribuer « *selon les besoins* » des moyens différenciés : ici une prime d'attractivité destinée à attirer des enseignants vers une zone reculée, là des heures supplémentaires. Pour les détracteurs du projet, c'est là que le bât blesse : « *C'est la fin du pilotage national de l'éducation prioritaire* », résume Jean-Yves Rochex, spécialiste de la question et membre du conseil scientifique de l'Observatoire des zones prioritaires.

L'idée de créer des contrats locaux, réputés plus souples que les découpages territoriaux décidés Rue de Grenelle, part d'un constat simple : 70 % des enfants défavorisés sont scolarisés dans des établissements qui ne relèvent pas de l'éducation prioritaire, et « *25 % des enfants de REP ne devraient pas y être, au regard de leur indice de position sociale* », rappelle Pierre Mathiot, auteur d'un rapport sur l'éducation prioritaire, coécrit avec l'inspectrice générale Ariane Azéma, et remis à Jean-Michel Blanquer en novembre 2019.

Si les réseaux REP+ sont concentrés sur des zones urbaines paupérisées où les difficultés sociales et scolaires sont homogènes, les REP recouvrent des réalités très différentes, selon qu'on se situe dans des régions en fort décrochage économique ou non, périurbaines ou de centre-ville. « *Cette carte de l'éducation prioritaire intermédiaire ne désigne pas du tout les mêmes situations si l'on est dans le Médoc que dans le Pas-de-Calais*, rappelle Pierre Mathiot. *L'important était de pérenniser les REP+, car elles correspondent à des quartiers très dégradés qui ne peuvent absolument pas se passer d'aides.* »

Lire aussi: Un rapport compte revoir l'allocation de moyens de l'éducation prioritaire

C'est d'ailleurs la première chose que rappelle la secrétaire d'Etat chargée de l'éducation prioritaire, Nathalie Elimas : « *On ne touche pas à l'existant* », affirme-t-elle au *Monde*, assurant qu'il ne s'agira pas de « *diluer les moyens* » mais de « *suivre une voie parallèle* » à l'actuelle carte de l'éducation prioritaire. « *A ce stade, on ne peut pas dire ce qu'il adviendra des réseaux REP à l'issue de l'expérimentation*, nuance-t-elle toutefois. *Mais si elle fonctionne bien, on en parlera.* »

Crainte d'un pilotage opaque

La méthodologie a beau être progressive, certains craignent un détricotage en règle. « *C'est la philosophie de l'éducation prioritaire qui est en jeu, affirme Jean-Yves Rochex. Si l'on décide que l'école rurale en bénéficie au même titre que les ghettos urbains, on dilue la question de la relégation sociale dans quelque chose de plus vaste. Alors que ces deux types de territoires n'ont pas du tout les mêmes difficultés.* »

L'autre inquiétude porte sur le processus d'attribution des moyens. Au sein de chaque académie, qui choisira d'attribuer tel levier à tel établissement, et sous quelles conditions ? « *Les rectorats vont distribuer des moyens sur la base de critères dont on sait peu de choses à ce stade, plaide Jean-Yves Rochex. C'est la porte ouverte aux clientélismes locaux. Rappelons qu'aux débuts de l'éducation prioritaire, dans les années 1980, quand les recteurs en avaient la charge, la Nièvre était l'un des départements les mieux dotés.* » C'était la terre d'élection de François Mitterrand.

Lire aussi: « Le concept même d'éducation prioritaire est en jeu »

Face aux craintes d'un pilotage opaque, Nathalie Elimas assure que les comités académiques rassembleront à la fois les services de l'éducation nationale et les syndicats. Quant aux critères d'attribution, ils sont déjà connus. Les indicateurs qui servent aujourd'hui à définir la carte de l'éducation prioritaire ne changent pas : le profil du collège et de ses élèves, le nombre de boursiers et les résultats aux évaluations, la proportion d'enseignants titulaires et leur âge moyen entreront toujours en ligne de compte.

« *A cela s'ajoutent de nouveaux leviers, comme le climat scolaire, le taux de décrocheurs, la proximité d'équipements culturels et sportifs, détaille Nathalie Elimas. Mais aussi le taux d'attractivité, c'est-à-dire le nombre d'enseignants qui demandent tel établissement, et le taux de postes partagés : dans des collèges peu attractifs, les enseignants ne demandent pas les postes de titulaires vacants et viennent parfois pour un simple complément de service.* » Un turn-over d'enseignants néfaste pour la vie d'équipe, dans des établissements où la stabilité est essentielle.

Les « contrats locaux d'accompagnement » seront signés pour trois ans, « *avec une clause de revoyure* », précise la secrétaire d'Etat. Une temporalité déjà dénoncée comme peu compatible avec l'installation des transformations dans le « *temps long* ». Dès la deuxième rentrée des contrats locaux d'accompagnement, en 2022, les élections présidentielles seront passées par là.

Lire aussi: Réforme de l'éducation prioritaire : Jean-Michel Blanquer « se donne du temps »

Par **Violaine Morin** Publié aujourd'hui